

OFFRE D'ACHAT

M./Me/ M. et Me./
domicilié(e)s/siège social/
Tel Mail :

ci-après dénommé(e)s l'Offrant, **se portant fort pour autant que de besoin**, déclare(nt), par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur(s) du bien immeuble suivant :

UN IMMEUBLE SIS RUE VICTOR RAUTER, 63 / 65 A 1070 ANDERLECHT,

dans l'état dans lequel il se trouve, sans garantie de contenance, libre à l'acte authentique de toutes dettes, charges et inscriptions hypothécaires qui le grèveraient, sans aucune condition de régularité urbanistique du bien.

L'offrant fera son affaire personnelle de la situation urbanistique du bien sans recours contre le vendeur, ni intervention de ce dernier.

L'offrant déclare avoir visité intégralement le bien.

L'offre est faite au prix principal de
payable à la signature de l'acte authentique, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris, sous déduction des acomptes éventuellement versés entre-temps. Sous réserve d'acceptation du Propriétaire et de la réalisation, dans le cas d'une telle acceptation, des éventuelles conditions suspensives et obligations dont la vente subséquente serait assortie en vertu de la législation.

La présente offre est valable jusqu'au, le Propriétaire devant adresser son acceptation à l'Offrant pour cette date au plus tard. Elle engage solidairement et indivisiblement le(la) ou le(s) soussigné(e)s à signer un compromis de vente au plus tard dans les 10 (dix) jours de l'envoi de l'éventuelle acceptation de la présente et à passer l'acte authentique au plus tard dans les mois à dater de la signature du compromis de vente, ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.

En cas d'acceptation de la présente offre, le transfert de propriété et la prise de jouissance du bien auront lieu à la signature de l'acte authentique, et l'Offrant versera au Propriétaire à la date prévue pour la signature du compromis de vente, la somme de
eur à titre d'acompte.

L'offrant reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes :

- Copie des 9 baux locatifs ;
- Copie des 9 PEB ;
- Copie des renseignements urbanistiques mentionnant 4 logements reconnus urbanistiquement ;
- Copie des 9 PV électrique

OCCUPATION DU BIEN :

Le bien est vendu occupé par des locataires. L'offrant aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte authentique de la vente par la perception des loyers.

NOTAIRES DE L'OFFRANT :

CONDITION SUSPENSIVE D'OBTENTION DE CREDIT :

La présente offre est faite sous la condition suspensive d'obtention par l'acquéreur, dans un délai de semaines à compter de ce jour, d'un financement d'un montant maximum du prix de la présente offre. Il est convenu que l'acquéreur est tenu d'exécuter de bonne foi son engagement d'obtenir un financement. Si le financement n'est pas obtenu dans le délai fixé ci-avant, l'acquéreur devra en informer l'agence BRIKMAN – rue de Flandre, 197 à 1000 Bruxelles, **uniquement par courrier recommandé envoyé endéans le délai ci-avant (date de la poste faisant foi), en y annexant absolument, le courrier de refus de la banque faisant foi du refus.** Passé ce délai, et sans réponse valablement notifiée, et en cas d'accord du propriétaire sur l'offre, la condition suspensive sera considérée comme étant réalisée et la vente sera parfaite.

Fait à, le, **en double exemplaire**

L'OFFRANT
Pour acceptation,

Fait à, le

LE PROPRIETAIRE
Pour acceptation,

Annexe : L'offrant joint à la présente offre, copie de sa carte d'identité recto verso